

IRM ET IMPLANT COCHLÉAIRE

1) L'imagerie par résonance magnétique (IRM)

L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) est une technique de prise de vue des tissus mous du corps humain. C'est une méthode d'imagerie très précieuse, utilisée de plus en plus par les médecins pour aider au diagnostic des maladies et des lésions. Le niveau de compatibilité avec l'IRM des implants cochléaires est variable. Certains implants peuvent limiter la possibilité de passer un examen IRM, tandis que d'autres sont assez sûrs.

2) Les catégories de scanners IRM

Faible puissance, par exemple : 0,2 Tesla
Puissance moyenne, par exemple : 1,5 Tesla
Forte puissance, par exemple : 3,0 Tesla.

Le champ magnétique des scanners IRM exerce une force sur tous les matériaux magnétiques situés à proximité. Ceci peut représenter un problème pour les porteurs d'implants cochléaires, en particulier si l'aimant est fixe.

3) Les effets de l'IRM sur l'implant et les tissus environnants

1. Sous l'effet des champs électromagnétiques de l'IRM, l'objet métallique peut se déplacer et éventuellement abîmer les tissus environnants.
2. Au voisinage de l'objet, les champs électromagnétiques de l'IRM sont perturbés et donc l'image obtenue n'est pas nette : on parle d'artefacts,
3. Sous l'effet des champs électromagnétiques de l'IRM, l'objet métallique peut s'échauffer de façon importante et endommager les tissus voisins.

(Source : La lettre scientifique de la Fondation Michel Métivier- février 2006)

4) Contre-indications pour l'IRM

L'IRM est contre-indiquée, car il existe des risques de lésions des tissus si l'aimant reste en place pendant l'IRM. Un patient porteur d'un implant cochléaire ne doit pas pénétrer dans une pièce abritant un scanner IRM. Les indications de sécurité de l'IRM dépendent du modèle de l'implant (avec aimant amovible ou non).

Selon la société Cochlear, fabricante d'implant :

- si le patient porte un implant Nucleus® Freedom™ : l'IRM est possible jusqu'à 1,5 Tesla sans qu'il soit nécessaire d'enlever l'aimant et jusqu'à 3 Tesla en l'enlevant ;
- si le patient porte un des implants cochléaires de la série Nucleus® 24 : il peut passer un examen IRM en toute sécurité jusqu'à 3.0 tesla. Ceci est rendu possible grâce à la conception de l'implant et à son aimant amovible ;
 - au-delà de 0,2 T et jusqu'à 1,5 T, si un bandage est appliqué sur la tête, l'aimant de l'implant peut rester en place pour un examen IRM ;
 - au-delà de 1,5 Tesla et jusqu'à 3,0 Tesla, on procède au retrait temporaire de l'aimant. Ce retrait est réalisé au cours d'une consultation externe.

Un document « Avertissements et précautions » est disponible chez Cochlear.

(Source : www.cochlear.fr)

5) Possibilité de faire une IRM

La possibilité dépend :

- de la puissance de l'IRM ;
- de la conception de l'implant qui varie en fonction des fabricants et même selon les modèles chez un même fabricant.

Donc, ne pas faire d'IRM sans avoir la garantie du fabricant que c'est possible.

Normalement, les porteurs d'implants ont une carte de porteur d'implant qui donne certaines indications dont celle concernant les contre indications. **Exigez cette carte des patients.**

6) Sources d'informations

L'IRM fait actuellement partir des contre-indications formelles pour les implants : voir la fiche en ligne d'une clinique de Grenoble : http://www.cliniquedumail.fr/irm_contre-indication.php

Il est possible de contacter l'Institut Francilien d'Implantation Cochléaire. L'IFIC est un réseau de santé Ville/Hôpital, labellisé par l'Agence Régionale d'Hospitalisation le 6 Juillet 2004. Il est géré par une association loi 1901. Ce réseau est destiné au suivi à long terme des personnes implantées cochléaires.

<http://www.implant-ific.org/index.html>

Il est également possible de poser la question aux spécialistes de l'implant cochléaire de Paris dont vous trouverez les contacts avec ce lien :

<http://recorlsa.club.fr/implantcochleaire/commentconsult.html>